

INTRODUCTION

« Il importe de sauvegarder toujours la civilité nécessaire au commerce entre les hommes, en n'oubliant jamais la clémence contenue dans le rire, lorsqu'on ferraille avec des idées ou des expériences. »

Julien Freund

Pendant longtemps, le travail social fut considéré par les sociologues comme un objet mineur au regard d'autres champs thématiques qui avaient acquis une forte légitimité. Du reste, c'est au travers d'un champ reconnu – celui de la sociologie du travail – qu'il a été en premier lieu abordé. Hors de ce champ, le travail social était tout au plus digne d'une « sociologie appliquée » qui trouvait, là, un des « terrains » propice à son édification, fut-ce à l'ombre des grandes questions qui agitaient la discipline.

Sans doute les choses ont-elles changé depuis ces prémisses. Le travail social a incontestablement acquis un droit de cité dans la communauté scientifique. Régulièrement des publications lui sont consacrées notamment dans le cadre de collections « action sociale » ou « pratiques du champ social », une chaire de « travail social » a été créée au CNAM, des formations de deuxième et troisième cycles ont vu le jour sur ce champ¹, de nombreux colloques traitent de ses problématiques, etc. Pour autant, il n'existe pas, à proprement parler,

1. On peut citer, pour la France, le Master « du travail social en Europe » de l'Institut Social Lille-Vauban, le Master « Intervention sociale : études et évaluation », de l'université de Paris XII, le Master « Travail social, action sociale et société » du CNAM, le Master « intervention sociale et changement » de l'université de Toulouse Le Mirail, et le Master « Métiers de l'Ingénierie Sociale » de l'université de Rennes 2, etc. La plupart des pays européens ont franchi un pas supplémentaire en créant des doctorats de travail social. On peut relever ainsi : le Doctorat de travail social de l'Institut Supérieur de Travail Social de Lisbonne (Portugal), les doctorats de la Chaire de Travail social de l'université de Fribourg (Suisse), le Doctorat de Travail social du Département de Travail social de l'université de Göteborg (Suède), le Doctorat de Travail social de l'université d'East-Anglia à Norwich (Royaume-Uni), etc.

une « sociologie du travail social »², mais plutôt des travaux qui s'emploient à éclairer, soit le contexte socio-politique de son exercice au travers d'une sociologie de l'action sociale³ ou plus largement des politiques publiques, soit les modalités de son organisation professionnelle par le truchement d'une approche socio-historique ou d'une sociologie du travail et des professions.

Cet ouvrage, issu d'une thèse pour l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches, entend précisément combler ce manque et participer à l'édification d'une *sociologie du travail social*. Nous avons la prétention de croire que cette sociologie du travail social peut contribuer à refonder une activité aujourd'hui menacée dans ses fondements par les perspectives fonctionnalistes et productivistes qui envahissent ce secteur professionnel. Non, bien sûr, que nous prétendions être le premier et le seul à même d'entreprendre cette sociologie du travail social ! Nous n'ignorons pas que d'autres nous ont précédé et continuent d'œuvrer pour constituer un corpus de connaissances sur le travail social et faire valoir l'intérêt scientifique que représente ce champ. Sont-ils parvenus, pour autant, à en faire un objet scientifique en tant que tel ?

C'est cette question majeure qui va guider l'ensemble de notre réflexion. Si nous nous la posons, ce n'est pas seulement pour asseoir notre ambition, ni par simple curiosité intellectuelle. Une longue expérience de « recherche-action » acquise auprès de travailleurs sociaux nous a convaincu de la nécessité de s'attacher à la pratique du travail social en tant que telle, et non seulement au travers des politiques et dispositifs d'action sociale qui, par ailleurs, l'encadrent et l'orientent. En effet, les problèmes abordés par les travailleurs sociaux et la manière dont ils y répondent, soit l'objet et la finalité mêmes de leur contribution, du service qu'ils rendent, nous paraissent nécessiter un examen spécifique, irréductible à la prise en compte des déterminants socio-historiques de leurs pratiques.

Or, c'est précisément sur ce point que nous paraissent buter les approches sociologiques qui s'intéressent au champ du travail social. Celui-ci tend en effet toujours à être apprécié comme le produit ou l'instrument d'un ordre de réalité extérieur (la société globale, les rapports sociaux de classes, les politiques publiques et les dispositifs d'action sociale, l'idéologie ambiante, les orientations institutionnelles, etc.) et non comme un objet *sui generis*. Non naturellement

2. Nous partageons ce constat avec Michel Chauvière qui souligne ainsi que « malgré une demande forte mais discontinue à l'endroit des sciences sociales (socio-histoire, sociologie des organisations, sociologie du travail et des professions, de la santé, de la déviance, de l'éducation, etc.), il n'existe pas à ce jour de sociologie du « travail social », qu'on le prenne au sens strict (c'est-à-dire à partir des seuls professionnels) ou au sens plus large (considérant l'ensemble des intervenants sociaux) » (Chauvière, 2004, p. 19).

3. Tout au long de ce travail, nous entendrons l'action sociale dans le sens large d'une modalité de l'action publique concernant l'ensemble des dispositifs relatifs aux grands systèmes assurantiels mais aussi les mesures d'assistance conçues à l'intention de populations spécifiques. Dans cette perspective, le travail social, en tant qu'activité professionnelle, se présente comme un des moyens de l'action sociale, sans jamais cependant s'y réduire.

que le travail social n'ait pas à voir avec cet ordre de réalité, mais de deux choses l'une : ou le travail social relève dans son intelligibilité même d'une *hétéronomie*, auquel cas, il ne peut constituer un objet spécifique ; ou il possède une certaine *autonomie* et, alors, il peut être apprécié comme un objet à part entière. Tout l'enjeu épistémologique de la constitution d'une sociologie du travail social nous paraît résider dans cette alternative : dans le premier cas, elle n'a pas lieu d'être, dans le second, elle peut légitimement revendiquer son existence.

Encore faut-il s'entendre sur ce qu'est un *objet* dans son acception *scientifique*. Sans s'engager dans un débat qui dépasserait l'ambition de ce travail, on peut convenir que l'objet scientifique n'est pas à confondre avec le *phénomène social* dont il lui revient précisément de rendre compte, selon sa propre visée et méthode. Il y a lieu, à ce propos, d'insister sur le fait que le travail social n'est pas d'emblée, ni en soi, un objet scientifique. Seul un réalisme naïf peut nous conduire à assimiler un phénomène social à un pur donné observable dont la description prétend valoir explication⁴. Nous souscrivons, à cet égard, au point de vue de Jean-Claude Quentel qui considère que « la liste est longue de ces réalités sociales qui deviennent ipso facto des réalités dont on prétend, en toute innocence la plupart du temps, rendre compte scientifiquement. Que l'anorexie ou la boulimie constituent des réalités sociales (très relatives au demeurant, puisqu'elles ne se manifestent sous ces formes que dans certaines sociétés) paraîtra aujourd'hui incontestable, et ceux qui s'y trouvent confrontés pourront par ailleurs vivre la situation de manière dramatique. Elles ne formeront pas pour autant des réalités scientifiquement analysables en tant que telles : elles ne sont que l'émanation sociale, variable et non généralisable, de processus plus larges auxquels il faut les rapporter si l'on veut les expliquer » (Quentel, 2007, p. 25).

Aussi, rappelons que toute démarche scientifique exige de *construire* son objet, c'est-à-dire d'en *définir l'identité* et *l'unité*, soit de *concevoir sa spécificité* et son *autonomie*, au regard de *processus généraux* qui en rendent compte. Il s'agit, là, précisément d'un obstacle épistémologique⁵ majeur sur lequel butent les approches sociologiques du travail social.

4. Si la description et l'explication passent tous deux par la manifestation d'un dire, il ne s'agit pas pour autant de perspectives équivalentes. La description, jamais socialement neutre, renvoie à « un comportement social impliquant en permanence la relation à autrui : on ne décrit pas pour son propre compte, on décrit pour autrui, que l'on prend stratégiquement à témoin de ce que l'on affirme de l'être » (Laisis, 2006, p. 124). L'explication, en revanche, renvoie à une opération purement logique consistant à poser dans le réel représenté des facteurs discernables et des éléments dénombrables, que l'on va construire en choses au gré des relations d'identité et d'unité concevables » (Laisis, 2006, p. 105). Si, bien sûr, les deux registres de l'explication et de la description figurent, peu ou prou, dans tout énoncé scientifique, il convient néanmoins de bien les discerner sous peine précisément de prendre toute description pour une explication.

5. Nous entendons le terme d'obstacle épistémologique au sens précis que lui donne Bachelard, c'est-à-dire d'une limite qui est intrinsèque à l'acte de connaître lui-même appelant une rectification incessante du savoir.

On le repère, notamment, par la difficulté qu'éprouvent ces approches à définir et à délimiter le champ même du travail social. Ce dernier est même, selon Saül Karsz, très généralement traité sur le mode de l'*indéfinition*⁶. Certes, que celui-ci soit un type d'intervention professionnelle historiquement daté et socialement construit est aujourd'hui une chose acquise. Mais le rappeler ne suffit pas à en faire une définition. S'en référer à la définition conventionnelle qu'en donne, par exemple, l'ONU ou la Fédération internationale des travailleurs sociaux⁷, ne règle pas davantage la question. Outre le fait que ces définitions ne prétendent nullement à une quelconque scientificité, c'est-à-dire à la *généralité* d'une explication logique, elles restent toujours liées à la contingence d'une époque, d'un contexte socio-politique et institutionnel, de sorte qu'elles sont avant tout *singulières* quand bien même elles visent socialement une certaine *universalité*, c'est-à-dire à recueillir le plus large assentiment politique possible.

C'est pour la même raison que nous sommes des plus perplexes sur l'intérêt heuristique de comparaisons internationales visant à faire ressortir « le dénominateur commun » entre différentes formes de travail social. Si la confrontation entre des expériences sociales différentes voire contrastées peut constituer une richesse certaine en invitant au « dépaysement » annonciateur d'un « repaysement », pour reprendre une heureuse formule de Michel Marié, soit conduire à revisiter et remettre en cause ses propres références devenues coutumières, la recherche d'équivalents à travers la mise en commun d'expériences singulières relève d'une totale illusion tant, socialement, « la chose » de l'un n'est pas celle de l'autre⁸.

Or, tout le problème est précisément d'appréhender le travail social dans une *généralité* qui ne s'épuise pas dans la *singularité* de ses formes et de ses missions, selon les milieux institutionnels, les lieux et les époques. À cet égard,

6. Le travail social, précise le philosophe, est « continûment présumé, présumé, sous-entendu. Sa nature, sa force, sa puissance, ses limites restent le plus souvent dans l'ombre. Comme si ce dont il traite et les mécanismes qu'il mobilise allaient de soi. Comme si ce qu'il produit et ce qu'il ne peut en aucun cas produire étaient des évidences. Comme si on savait déjà, de façon relativement précise, ce qu'est le travail social » (Karsz, 2004, p. 10).

7. Voici, à titre d'illustration, la définition du travail social que propose la Fédération Internationale des travailleurs sociaux : « Le professionnel du travail social oeuvre pour le changement social, en résolvant des problèmes de relations humaines, d'autonomie et de liberté des personnes en vue d'améliorer leur existence. Le travail social intervient au point d'interaction des personnes et de leur environnement en utilisant les théories du comportement et sa connaissance des institutions sociales. Ce sont les principes des droits de l'homme et de justice sociale qui fondent le travail social. »

8. La délimitation d'un « commun » à partir d'expériences singulières ne peut opérer qu'à la condition d'occulter le processus d'appropriation qui fonde, précisément, le caractère irréductiblement singulier de ces expériences. Dans cette perspective, le « commun » n'est jamais autre chose que le produit d'une rencontre où chacun accepte de se dessaisir de tout ou partie de sa singularité pour aboutir à autre chose que ce qui était avant la rencontre ; à moins que l'équivalent ne résulte de l'imposition d'un modèle s'érigant, au mépris de la singularité des expériences, comme l'unique référence à partir de laquelle ces dernières sont appréciées.

le travail social ne saurait être défini par la somme de ses manifestations passées et actuelles, d'ici et d'ailleurs, sauf à renoncer à toute explication ou mise en ordre du phénomène que l'on examine. On peut, en effet, décliner et décrire à l'envi les formes variées qu'a prises, au cours du temps, dans l'espace, et selon les milieux, le travail social (*settlement*, *case-work*, travail social communautaire, travail social individualisé, etc.), cela n'en fera pas, pour autant, un objet scientifique passible d'une explication. Comme nous le rappelle Simmel, « on ne peut construire une maison avec d'autres maisons, mais uniquement avec des pierres d'une certaine forme » (Simmel, 1981, p. 138). C'est dire qu'on ne saurait faire l'économie d'une définition générale du travail social irréductible à ses manifestations socio-historiques singulières.

Mais s'il s'agit là d'une condition nécessaire à la construction d'un objet scientifique, elle ne saurait être suffisante. En effet, à supposer que l'on parvienne à définir le travail social avec un degré suffisant de *généralité*, il nous resterait, sur le plan logique, à en dégager la *spécificité*, c'est-à-dire l'*identité* et l'*unité* par rapport à d'autres types d'intervention professionnelle. Il y a là, encore une fois, un véritable obstacle qu'il n'est pas aisé de franchir. Ainsi, s'il est relativement simple de différencier, par exemple, l'intervention d'un travailleur social de celle d'un enseignant du supérieur, il est beaucoup moins facile de distinguer la pratique professionnelle d'un éducateur technique de celle d'un moniteur d'atelier d'insertion qui, pourtant, ne ressort pas statutairement au secteur du travail social. On touche ici au problème de la délimitation de champs professionnels qui sont socialement disjoints, alors même que les pratiques effectives sont similaires.

Plus largement, se pose la question des limites propres au champ⁹ professionnel du travail social. Nombre d'observateurs ont souligné ainsi l'hétérogénéité de ce champ qui regroupe des professions sociales aux références et pratiques parfois fort éloignées (Ion, Ravon, 2005). On peut ainsi s'interroger sur ce qu'ont en commun, par exemple, les conseillers conjugaux et les assistantes maternelles, si ce n'est seulement l'appellation de « professions sociales » qui les réunit dans une même nomenclature ministérielle. Sans compter qu'à l'intérieur même d'une profession sociale, on peut relever de telles disparités dans les pratiques effectives, liées à la formation initiale et aux trajectoires personnelles, à des appartenances institutionnelles ou à une inscription dans des dispositifs d'action publique différents, à des situations locales singulières, que l'on peut se demander, à bon droit, si l'on a affaire, dans tous les cas, au même « métier ».

Il apparaît clairement qu'aborder la spécificité du travail social à partir de la seule *délimitation sociale* du champ et des statuts professionnels conduit à une impasse. Encore une fois, ce n'est pas à partir de la définition singulière, néces-

9. Nous utilisons le terme de champ au sens de Bourdieu qui y voit une activité sociale, en partie autonome, constituant un espace structuré de positions sociales à partir desquelles il est possible d'éclairer les croyances et les pratiques effectives des agents.

sairement contingente et provisoire, que se donne un champ professionnel que l'on peut fonder, sur le *plan logique*, la spécificité de son objet.

Mais pourquoi donc se compliquer la tâche, nous dira-t-on, puisqu'il suffit de s'interroger sur la fonction et la finalité du travail social pour le définir ? Pourquoi ne pas en rester au fond au questionnement de la revue *Esprit* tel qu'il fut formulé en 1972 (« Pourquoi le travail social ? ») et plus tard en 1998 (« À quoi sert le travail social ? ») – avec, il est vrai, une sensibilité différente d'une époque à l'autre ?

D'abord – comme l'ont bien montré les contributeurs des deux numéros de cette revue – parce que la fonction et la finalité du travail social ont, précisément, considérablement évolué depuis son origine de sorte qu'il n'est pas aisé de repérer une certaine constance dans cette évolution. Nous verrons en effet que l'histoire du travail social révèle des ruptures qui interdisent de penser cette pratique sociale dans la linéarité d'un quelconque progrès ou d'une perspective téléologique. S'il est précieux de repérer le « roi clandestin », comme dirait Simmel, qui imprime sa marque aux rapports sociaux et aux valeurs d'une époque, il reste à expliquer comment une pratique sociale franchit le seuil qui sépare une époque de l'autre. Or, il y a, là, un impensé qui sous-tend la plupart des approches du travail social et qui renvoie à la difficile question du rapport entre l'histoire et la causalité. Nous y reviendrons.

Ensuite, parce que les approches en termes de fonction et de finalité empruntent, trop souvent, à un naturalisme qui se méconnaît et qui clôtüre les pratiques sociales sur elles-mêmes. Dire simplement, par exemple, que le travail social relève d'une fonction de contrôle social participe d'un penchant naturaliste qui postule implicitement qu'il y aurait une adéquation entre la fonction assignée et sa mise en œuvre, à l'instar de ce que l'on peut repérer dans le registre du biologique ou du physiologique où chacun sait que la « fonction crée l'organe ». Non, bien sûr, que le travail social n'ait pas à voir avec le contrôle social. Mais nous verrons que le lien entre l'un et l'autre ne se réduit pas à une simple relation mécaniste.

Nous touchons ici à notre thèse centrale : Les pratiques des travailleurs sociaux ne nous paraissent pas réductibles au cadre sociopolitique et institutionnel de leur expression même si, assurément, celui-ci les oriente. Elles possèdent leur propre logique qui tient à leur ancrage dans un espace-temps relationnel avec « l'usager », mais aussi à la nécessité, dans laquelle les travailleurs sociaux sont placés, de « lui venir en aide », de le « prendre en charge », d'une manière ou d'une autre.

En outre, l'intelligibilité scientifique de ces pratiques ne saurait être fondée, de notre point de vue, sur la seule observation et description des tâches et manières de faire des travailleurs sociaux. L'identification de la spécificité de ces pratiques ainsi que leur « montée en généralité » au plan de l'explication,

supposent de les rapporter à des *processus* plus larges que ce qu'elles donnent à voir.

Autrement dit, le travail social ne nous paraît pas être, en tant que tel, un objet scientifique. Il ne l'est que rapporté à des *processus anthropologiques* qui, à la fois, le fondent et le débordent de sorte que son identité et son unité ne peuvent précisément être recherchés dans la seule positivité de son expression, dans un contenu socialement formalisé, qu'il procède de la traduction d'un rapport social global, des intentions ou injonctions des politiques publiques ou des référentiels de compétences. Précisons que, par processus anthropologiques, nous entendons tout ce qui renvoie, chez l'homme, à une dimension proprement culturelle envisagée dans son opposition, mais aussi son articulation, au registre des déterminismes naturels. Envisagés dans cette large acception, ces processus ne se réduisent, ni à leur dimension proprement sociologique – même si évidemment ils l'englobent –, ni à leur aspect conjoncturel.

Ce point est fondamental pour notre propos. S'il nous paraît nécessaire de restituer le contexte socio-historique de l'émergence, de l'évolution et des mutations du travail social, il nous paraît tout aussi important de saisir la *permanence* des processus proprement anthropologiques sur lesquels il repose. Notons ici que permanence ne signifie pas invariance. Comme l'avait montré en son temps Yves Barel, à propos du processus de reproduction sociale (Barel, 1973, p. 252-257), l'*invariance* suppose la perpétuation à l'identique d'un contenu alors que la *permanence* admet la reconduction d'une identité formelle dont le contenu peut varier. Il ne saurait donc être question de rechercher une sorte d'archétype naturel ou transcendantal qui fonderait la pratique du travail social. Il est bien évident que cette permanence des processus est à concevoir dans le cadre d'une société historiquement située dont ils ne sauraient totalement s'affranchir, sous peine de ne jamais pouvoir se manifester.

Nous nous proposons donc, comme nous y invite Michel Chauvière, de *dépasser une sociologie critique* de l'institution du « travail social » – sans pour autant renoncer à adopter un point de vue critique – en nous attachant à une problématique plus ouverte, visant les *processus inhérents* au « travail du social » (Chauvière, 2004). Mais, contrairement à ce dernier, nous n'envisageons pas « ce travail du social » comme la trame implicite d'un contexte socio-politique, fût-il aujourd'hui prégnant dans les orientations du travail social. Nous considérons ce « travail du social » comme un *processus immanent* et spécifique à l'homme le rendant capable de *socialité*, à partir de laquelle et au moyen de laquelle le *travail social* – en tant qu'il lui revient de « restaurer le lien social » – *opère*. Aussi pouvons-nous dire, avec Jean-François Garnier, que « poser la question du travail social, c'est poser sociologiquement la question du social » (Garnier, 1999, p. 58) qui ne se résume pas, comme d'aucuns tendent à le faire, à la « question sociale ».

Mais si la perspective paraît tracée d'avance, le chemin pour y parvenir est beaucoup moins sûr qu'il n'y paraît. Nous allons, en effet, rencontrer sur notre route, tout comme nos prédécesseurs et nos contemporains, nombre d'obstacles épistémologiques. Une des ambitions de cet ouvrage est précisément de les repérer et de tenter de les franchir pour passer de l'appréhension du travail social en tant que phénomène social à sa construction en tant qu'objet scientifique. Il s'agira de prendre la mesure des difficultés de la délimitation de l'objet qui nous préoccupe ou, pour reprendre une formule de Husserl, de « l'objectivité de l'objet », en référence aux principes explicatifs (causalités) qui le déterminent. Ce n'est qu'après avoir bien identifié ces obstacles, qu'il sera possible de fonder une orientation théorique susceptible d'ouvrir à une approche des processus anthropologiques qui fondent le travail social.

Nous proposons ainsi, dans une *première partie*, de procéder à l'examen des principales approches sociologiques qui se sont intéressées au travail social en nous efforçant de les rapporter au contexte socio-historique de leur élaboration. À dire vrai, le repérage de ces approches n'est pas simple et est significatif, à lui seul, d'une difficulté à construire l'objet même du travail social. Nous l'avons dit, il existe relativement peu de travaux, comparativement à d'autres champs, se rapportant au travail social, en tant que tel, du moins si l'on excepte les nombreuses publications à visée pragmatique et didactique sur les modalités de l'intervention professionnelle. Aussi, nous convenons à l'avance que le choix de s'intéresser à tel auteur ou ouvrage, plutôt qu'à tel autre, comporte une part d'arbitraire qui tient à notre manière singulière de délimiter le corpus constitutif de la doxa du travail social. Nous nous sommes néanmoins efforcé de retenir les principaux travaux ou courants théoriques qui nous paraissent avoir eu une influence directe ou indirecte sur la manière de concevoir le travail social et les enjeux qui s'y rapportent. Nous interrogerons ainsi, à la lumière de notre propre cheminement, les différents angles d'attaque par lesquels ce champ a été abordé. Il s'agit donc, à la fois, de déceler dans ces approches ce qui est susceptible d'alimenter notre propre quête et, en même temps, de pointer les insuffisances ou les apories explicatives¹⁰.

Trois grands courants ou cadres théoriques nous paraissent principalement se dégager des approches sociologiques du travail social : la *perspective critique*, la *perspective interactionniste* et la *perspective socio-historique*. Nous allons les

10. C'est ainsi que nous comprenons le conseil, maintes fois réitéré par Bachelard, de lever les obstacles épistémologiques pour parvenir à une reformulation de la question initialement posée, en sachant que cette reformulation est nécessairement limitée et provisoire appelant, à son tour, un dépassement. Nous ne saurions donc revendiquer un quelconque terminus ad quem, mais, tout au plus, une résolution partielle et provisoire d'une problématique elle-même contingente.

passer successivement en revue. L'ordre de présentation n'est pas fortuit. S'il ne correspond pas strictement à une succession chronologique, dans la mesure où des allers et retours existent entre ces trois perspectives, il entend néanmoins indiquer le *passage* progressif de la *négation de l'autonomie* du travail social à sa *reconnaissance* en tant qu'objet spécifique.

– Nous allons voir ainsi que la perspective critique appréhende le travail social comme, à la fois, le produit et le procédé du pouvoir par le jeu d'une normalisation, tendant ainsi à lui dénier toute spécificité. Si cette perspective a le mérite de situer le travail social dans des enjeux socio-politiques et des rapports sociaux qui le dépassent, elle dénie à celui-ci toute autonomie, toute capacité à traduire de façon singulière ces enjeux et ces rapports sociaux autrement que par la voie d'une résistance à l'ordre établi. Cette résistance, qui est à concevoir ici exclusivement sur un registre politique, et non, anthropologique, vient in fine attester la dépendance totale du travail social à un ordre social qui le produit. Par-delà les convictions idéologiques qui s'affirment dans cette « perspective critique », on repère une difficulté foncière à doter le pouvoir et la norme d'un véritable statut épistémologique qu'une approximation dans la définition et l'usage des termes vient accuser. Ceux-ci n'ont pas en effet d'existence propre en dehors de l'unilatéralité d'un rapport de domination avec lequel ils se confondent et qui, par le jeu même de sa diffusion généralisée dans le corps social, ne connaît pas d'auteurs. Cette conception substantialiste et même naturaliste du pouvoir et de la norme ferme la voie à une reconnaissance de la réversibilité des rapports sociaux et, plus encore, de la capacité de l'acteur à s'en distancier.

– Si *l'interactionnisme symbolique* prolonge, par certains côtés, la perspective critique en affinant l'analyse des ressorts de l'aliénation, des mécanismes de la désappropriation à l'oeuvre dans les « institutions totalitaires », de l'autre, elle ouvre une brèche dans la conception du pouvoir et de la norme assimilée à une logique unilatérale de la domination. En considérant le pouvoir et la norme comme le produit d'une « construction sociale », de situations d'interactions dans lesquelles les acteurs négocient leurs positions respectives, la perspective interactionniste rompt avec une conception substantialiste et naturaliste du pouvoir. Elle permet ainsi de penser, non plus seulement la résistance politique à l'ordre établi, mais aussi la *distance* proprement anthropologique au pouvoir, soit le jeu de la relativisation, de la duplicité à l'égard de la logique de la domination. Le travail social n'apparaît plus, dès lors, comme un simple instrument de domination ou de contrôle social s'imposant sans limites aux acteurs sociaux pris dans ses mailles, mais bien comme l'expression d'une interaction mettant en jeu des positions sociales réversibles.

Pour autant, l'interactionnisme peine à fonder le principe de cette distance au pouvoir ou à *l'emprise sociale* que peuvent manifester les acteurs sociaux au

travers de leur capacité à *s'absenter* du jeu social. Cette distance au pouvoir, aux rôles sociaux, reste trop dépendante, dans la manière de l'approcher, de la positivité même de l'interaction, mais aussi d'une primauté accordée au registre cognitif aux dépens du vécu social. Or, un des enjeux majeur de l'approche du travail social est précisément de penser le négatif anthropologique du pouvoir ou de *l'emprise sociale*, que constitue *l'absence*, sous peine de ne reconnaître aucune résistance, ni autonomie à la logique de service qu'il met en oeuvre. Nous pensons, en effet, que le travail social n'existe fondamentalement que dans cet *écart* entre les *injonctions* d'une *politique* et les « *résistances* » de « *l'usager* » ou de groupes sociaux à ces injonctions.

– La *perspective socio-historique* prend acte de l'autonomie relative d'un champ professionnel et institutionnel, fut-il pluriel, dont elle s'emploie à restituer les principales étapes chronologiques mais aussi les ruptures, les évolutions et les changements. Elle porte ainsi une attention aux événements et mythes fondateurs, aux figures emblématiques du secteur, aux initiatives, convictions, valeurs, de ses promoteurs et acteurs, à leurs stratégies de conquête, mais aussi de repli, selon la conjoncture du moment, toutes choses qui rendent compte de la singularité des expériences dans l'étendue d'un devenir. La perspective socio-historique permet, assurément, de se prémunir contre toute tentation substantialiste consistant à faire du travail social une sorte d'invariant inscrit dans l'éternité d'une nature humaine. Elle souligne, au contraire, son caractère *construit* et *contingent* que manifeste, notamment, sa sensibilité aux enjeux et changements sociaux qui ponctuent la société dont il est issu. Elle nous invite aussi, par la prise en compte des événements et des acteurs, à considérer la diversité d'un champ qui, par l'*arbitrarité*¹¹ même qui le sous-tend, échappe à l'irréversibilité d'un quelconque destin.

Nous montrerons que ce qui fait ici la force de la perspective socio-historique, à savoir la description et la mise en ordre chronologique des différentes formes de travail social, fait symétriquement sa faiblesse au plan de l'explication. Une chose est, en effet, d'établir une *succession chronologique* entre des événements, – en l'occurrence, ici, entre les différentes modalités d'organisation du travail social – une autre est de dégager des *causalités*. Nous montrerons, précisément, que l'approche socio-historique du travail social, en assimilant le principe de causalité à la succession chronologique d'événements, se trouve dans l'incapacité de prétendre à la généralisation de l'explication ; d'où, d'ailleurs, le constat de l'impossibilité de procéder à *une* histoire du travail social. La singularité des phénomènes sociaux l'emporte ici sur la généralité des processus, seuls à même pourtant, à nos yeux, de déboucher sur une explication, fût-elle nécessairement hypothétique.

11. L'arbitrarité ne comporte ici aucune acception normative. L'arbitrarité renvoie ici à la contingence sociale, c'est-à-dire à ce qui s'oppose à la prévisibilité.

Ainsi, nous verrons que si la perspective interactionniste et l'approche socio-historique, par la rupture qu'elles opèrent vis-à-vis de la perspective critique, ouvrent la voie à une reconnaissance de l'*autonomie* du travail social, elles butent en revanche sur la détermination de sa *spécificité* au regard de *processus généraux* seuls à même de la fonder. Ce constat va nous conduire à nous tourner vers des *approches* qui s'efforcent précisément de dépasser cet obstacle en s'attachant à la *généralité* et à la *permanence de processus constitutifs du travail social* par-delà ses manifestations singulières et contingentes. Ce sera l'objet de la *seconde partie* de notre ouvrage.

Précisons que ces approches ne sont pas nécessairement identifiées comme telles. Elles sont pour la plupart fondues dans des perspectives explicatives plus vastes, notamment dans celles que nous venons d'évoquer. C'est nous qui les mettons en exergue pour mieux asseoir notre propre point de vue tout en reconnaissant tout ce que nous leur devons. C'est, encore une fois, au travers des impasses auxquelles elles aboutissent, des apories qu'elles rencontrent, des obstacles qui se présentent à elles, que nous sommes conduit à préciser notre propre angle d'attaque.

– Ceci va nous amener d'abord à appréhender l'évolution récente du travail social, soit à prendre en considération son historicité, mais en dégagant des processus généraux qui nous paraissent être à l'œuvre dans sa configuration actuelle. Nous relèverons à cette occasion les approximations et insuffisances des approches centrées sur les évolutions et recompositions professionnelles dans le champ du travail social, qui, faute d'un point de vue théorique, adhèrent à une catégorisation sociale dont elles occultent le processus de constitution.

Nous distinguerons, ensuite, ce qui nous semble relever de simples *changements* liés à l'historicité des rapports sociaux, à un réaménagement de frontières à l'intérieur d'un cadre social, de *mutations* proprement dites comportant un *bouleversement du cadre social lui-même* aboutissant, non plus à un réaménagement, mais à une *crise des frontières* à l'intérieur même du champ du travail social. Nous montrerons, ainsi, que la période actuelle promeut un nouveau modèle d'action sociale et de travail social qui *rompt* radicalement avec la *sacralité des fondements humanistes* des modèles précédents, aboutissant ainsi à une *sécularisation de la sécularisation* de l'intervention sociale¹² (Dubet, 2002). Si cette rupture s'origine bien dans une histoire, elle s'explique par des mécanismes d'ordre anthropologique ou, plus exactement, par un dysfonctionnement de ces mécanismes, qui aboutit à un véritable *déni anthropologique*, c'est-à-dire à une négation des fondements mêmes par lequel l'homme élabore de la relation sociale, médiatise son rapport aux autres et au monde.

12. Précisons que, par *intervention sociale*, il faut entendre, de façon très large, « l'intervention de la société sur elle-même » dont le *travail social* ne constitue, par délégation et dans les limites d'un exercice professionnel, qu'une des modalités.

Nous montrerons, notamment, que la projection du modèle du marché sur l'action sociale combinée à une réification du contrat, du territoire et du projet, mais aussi à une réorganisation effective des pratiques selon les principes d'une nouvelle taylorisation des tâches, participe d'une *dérive naturaliste* de l'intervention sociale, se traduisant par une *instrumentalisation* du travail social. Nous mettrons en évidence que cette instrumentalisation du travail social conduit fondamentalement à une *mise à distance de l'altérité*. Le travail social tend ainsi à s'éloigner de la raison même qui fait son objet dont on s'accordera *a minima* qu'il s'attache à un « travail sur autrui » (Dubet, 2002), même si, là encore, il importe de tenir compte de l'*écart* irréductible entre la doxa et les intentions d'une politique et leur traduction dans les pratiques effectives.

Nous poursuivrons le propos en examinant quatre approches qui tentent de dégager des *processus constitutifs du travail social* par-delà son évolution socio-historique et sa configuration actuelle. Les deux premières approches abordent les processus constitutifs du travail social dans la relation que celui-ci entretient au *lien social*; les deux dernières, à partir de la *pratique professionnelle* mise en oeuvre par les travailleurs sociaux.

– L'hypothèse de l'*homologie structurale* (Castel, 1995) des fonctions et des positions occupées par les *désaffiliés* d'hier et d'aujourd'hui et, par conséquent, des modalités de prise en charge qui les concernent, permet de dépasser la singularité des situations socio-historiques pour tendre vers la généralité d'une explication de la spécificité du travail social. Celui-ci se présente alors comme une *réponse*, historiquement située, à un *problème général* qui renvoie à la *question sociale*. Cette dernière, par-delà ses métamorphoses, relève d'une aporie fondamentale qu'expérimente toute société, soit la recherche constante d'une *cohésion sociale* qu'une *fracture* menace non moins constamment. Si, d'un côté, cette hypothèse, en pointant la *dynamique conflictuelle du lien social*, nous paraît ouvrir à une approche proprement anthropo-sociologique du social, de l'autre, elle nous en éloigne par la primauté accordée à la conception historiciste et finalement substantialiste du social, qui la condamne *in fine* à ne pouvoir dégager une continuité de l'intervention sociale¹³ par-delà les vicissitudes historiques.

– L'appréhension de la *dynamique paradoxale* du travail social (Autès, 1999) relève également d'une tentative de débusquer la permanence de processus par-delà l'historicité de l'action du travail social. L'idée qui préside ici est de considérer que, loin d'être une faiblesse ou un quelconque avatar d'une origine

13. Dans la perspective socio-historique que développe Robert Castel, l'intervention sociale est passée de « l'assistance traditionnelle » au « social-assistanciel » qui trouvera, à partir de la fin du XIX^e siècle, sa traduction *professionnelle* dans le « travail social » et, après la seconde guerre mondiale, sa traduction *politique* dans « l'État social ».

perdue, la dynamique paradoxale du travail social constitue son efficacité même. Cette dynamique paradoxale est tout entière contenue dans une tentative contradictoire que poursuit le travail social : l'*assignation* à un ordre social et l'*émancipation* des personnes de ce même ordre social. Si nous partageons ici ce constat, nous en montrerons toutes les limites. Outre le fait que cette dynamique paradoxale ne nous paraît pas être l'apanage du travail social, l'analyse bute ici sur une conception historiciste qui ne permet pas d'envisager, plus largement, le ressort anthropologique de cette dynamique. Nous montrerons en effet que cette dynamique paradoxale renvoie, en fait, au principe même du social qui met perpétuellement en jeu une dialectique de la convergence et de la divergence ou encore de la conformité et de l'autonomie.

– L'identification des *topiques du travail social* (Chauvière, 2004) participe également d'une tentative de repérer des constantes anthropologiques structurantes de ce champ d'activités par-delà les formes historiques que celui-ci a revêtues au cours du temps. À partir d'une analyse comparative des différentes formes de professionnalités qui ont émergé au cours de l'histoire du travail social, l'analyse distingue trois « topiques interdépendantes » : la « visite sociale », la « clinique sociale » et la « médiation sociale ». Nous discuterons, là encore, le statut épistémologique de ces trois topiques en nous demandant notamment en quoi elles spécifient l'activité du travailleur social et surtout comment elles peuvent constituer des constantes anthropologiques alors même qu'elles procèdent de pratiques historiquement situées.

– C'est assurément la recherche des *invariants praxéologiques* (Soulet, 1997) qui affirme le plus nettement le souci d'accéder au soubassement anthropologique du travail social afin de faire valoir sa particularité. Il s'agit dans cette perspective de dégager la *grammaire sous-jacente* à l'intervention des travailleurs sociaux de manière à en dégager les régularités qui le spécifient. Tout en reconnaissant toute la pertinence de cette perspective qui évite le piège de l'historicisme, nous nous interrogerons néanmoins sur l'adéquation entre cette intention initiale et le recours à un modèle explicatif qui reste englué dans la positivité de pratiques observables dont on a peine à identifier la spécificité au regard du travail social.

C'est l'identification des limites théoriques et épistémologiques de ces approches précédentes, qui va nous conduire vers un modèle théorique susceptible de circonscrire la spécificité du travail social à partir d'un soubassement anthropologique. Si nous avons opté pour ce modèle, c'est en raison de la rupture qu'il opère avec les paradigmes dominants qui font précisément obstacle, de notre point de vue, à la quête que nous poursuivons.

Rupture, d'abord, avec le *réalisme positiviste* postulant une immédiateté du rapport de l'homme à soi, aux autres et au monde, et qui se condamne ainsi à une description qui méconnaît l'analyse dont elle résulte. Nous insisterons, à cet égard, sur le fait que le travail social, en tant qu'objet d'étude, n'est pas soluble dans l'inventaire des tâches, des procédures, des tâches et des actions qu'il met en oeuvre.

Rupture, ensuite, avec un *logocentrisme* et un *ontocentrisme* qui ramènent tout au registre de la représentation, du sens, de la symbolique – sans d'ailleurs que la définition des termes soit toujours bien assurée ! – mais aussi à l'être social devenu omnipotent. Là encore, il est possible de montrer que le travail social n'est pas réductible à une question de « sens », ni à une action en faveur de la restauration du lien social ou d'une intégration sociale des plus « démunis ». Il agit, fût-ce indirectement, sur un registre axiologique, c'est-à-dire un registre du « fonctionnement » humain qui implique la problématique du désir, qui possède sa propre « logique » irréductible à tout autre.

Rupture, enfin, avec un *individualisme* méthodologique ou, à l'inverse, un *holisme* qui, dans l'un et l'autre cas, postule une opposition ou, à tout le moins, une antériorité ontologique, entre l'individu et la société. En réalité, le travail social n'a jamais affaire à l'une ou l'autre entité¹⁴, mais bien à une dialectique du singulier et de l'universel, c'est-à-dire à une tension, inscrite en tout « individu » ou tout « groupe social », entre une tendance fusionnelle et une tendance contraire à la distinction ; tension qui est définitoire de ce que nous proposons d'appeler la *personne* avec laquelle le travail social doit nécessairement composer.

C'est en assumant cet ensemble de ruptures épistémologiques, que l'on peut envisager le travail social comme une contribution ou une *relation de service spécifique* dans le jeu de la division sociale du travail. Ainsi, par-delà la pluralité des tâches qu'effectuent les travailleurs sociaux, par-delà les modalités d'organisation du travail qui sont impulsées par les orientations d'une politique d'action sociale, par-delà les référentiels de compétence qui structurent le champ des pratiques professionnelles, nous considérerons le travail social comme une « contribution au carré » (Garnier, 1999), c'est-à-dire comme une activité dont la contribution vise à faire recouvrer à autrui sa propre contribution altérée par les conditions sociales d'existence.

Dans cette perspective, le travail social n'est pas réductible à un simple « travail sur autrui » qui, en tant que tel, n'atteste pas une spécificité de la

14. Comme le rappelle Pareto, « L'homme vivant en société, on peut dire, sous un certain point de vue, que tous ses caractères sont individuels, et en considérant le même phénomène sous un autre point de vue, on peut dire que tous les caractères de l'homme sont sociaux. En définitive, il n'existe aucun moyen sûr de séparer l'un de l'autre ces deux genres de caractères ; et quand on croit pouvoir effectuer cette séparation, on se laisse entraîner par des considérations d'un ordre tout différent. »

pratique professionnelle des travailleurs sociaux. S'il y a identité et unité du travail social, par-delà les multiples formes qu'il revêt, c'est dans cette visée particulière de ré-institution de la personne, étant entendue ici au sens d'une capacité à fonder de l'appartenance et de la contribution dans un jeu dialectique de la divergence et de la convergence. Nous montrerons que c'est dans cette *spécificité contributive* oeuvrant en faveur d'une *réaffiliation identitaire et contributive* que le travail social s'institue lui-même comme *lieu de pouvoir* et non pas seulement à partir d'injonctions qui lui sont données de l'extérieur et qu'il se doit d'appliquer. Nous dégagerons ce que sous-tend cette perspective de la réaffiliation identitaire et contributive en dégageant les difficultés auxquelles elle renvoie. Nous insisterons alors sur les processus de *désocialisation* qui mettent en jeu, notamment, dans des situations de grande précarité, une altération de l'exercice de la *socialité* par laquelle les acteurs sociaux instituent de l'appartenance et de la responsabilité sociales. Là encore, nous mettrons l'accent sur l'importance des *processus implicites* qui, par excès ou déficit, participent aux difficultés de socialisation ou d'affiliation sociale.

Nous verrons cependant que la spécificité du métier de travailleur social ne se limite pas à cette seule dimension de réaffiliation identitaire et contributive. Nous mettrons en évidence un autre aspect de la contribution du travail social qui concerne l'action de *renormation*, c'est-à-dire de relégitimation, d'un dire, d'un faire, d'une manière d'être et d'un vouloir, auprès des « usagers ». Ce travail de renormation renvoie également à des difficultés spécifiques, repérables chez la « clientèle », qui tiennent à un excès ou à un déficit de régulation du désir. Nous montrerons que si le travailleur social ne possède pas le pouvoir d'agir directement sur cette dimension de renormation, il peut néanmoins en fournir les conditions de possibilité en passant d'un travail *sur* le social à un travail *par* le social.

Nous concluons en soulignant l'importance à nos yeux de recourir à une *sociologie clinique* à même de doter le travail social d'une assise scientifique, tout en contrecarrant les effets délétères du déni anthropologique résultant d'une vision productiviste et fonctionnaliste de l'action sociale. C'est cette sociologie clinique qui nous paraît à même de *re-concevoir* le travail social, et par conséquent de contribuer à sa ré-institution, là où le sens de son action se dilue dans une soumission aux dispositifs, à l'évaluation de son « efficacité » et de son efficacité », aux injonctions paradoxales d'une « idéologie gestionnaire et d'un pouvoir managérial » (De Gaulejac, 2005). Nous envisageons cette sociologie clinique, non comme l'application d'un savoir surplombant, mais comme la traduction d'une « anthropologie réciproque » (A. Huet, 2002) impliquant une confrontation exigeante et une co-production des savoirs entre le chercheur et les praticiens. Nous insisterons à cette occasion sur la nécessité d'élaborer, parallèlement, une *sociologie de la clinique* afin de ne pas dissocier cette dernière

des conditions sociales de son élaboration et d'interroger en permanence ses présupposés. C'est, nous semble-t-il, de cette manière que l'on peut contrecarrer la tendance à la *réification* de catégories conceptuelles dont il serait naïf de croire qu'elle concernerait seulement les idéologies produites « de l'extérieur ».